

## Déclaration Liminaire **FO-DGFIP**

Mme La Présidente,

Vous avez réuni cette CAP locale aujourd'hui pour émettre un avis sur les propositions **d'inscription sur la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2016.**

**FO-DGFIP** tient tout d'abord à déplorer la baisse du nombre de postulants à cette liste d'aptitude ; 15 seulement cette année contre 28 les deux années précédentes.

Ce phénomène s'explique notamment par le fait que depuis 2013 tous les promus par concours interne, concours interne spécial, ou liste d'aptitude, **doivent participer au mouvement général de mutation de septembre.**

**L'ancienneté administrative (indice) étant devenue désormais le critère absolu de classement** des demandes de mutations, il va sans dire que ce système ne donne aucune lisibilité pour un contrôleur de 2ème classe lauréat d'une liste d'aptitude qui souhaite être muté dans le département de Loire-Atlantique et encore moins à la DSFIPE. Il n'y a donc **plus aucune garantie de retrouver son département d'origine !**

Rappelons que **FO-DGFIP** porte toujours la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B, maintien largement connu sous le vocable "droit au retour"!

Cette revendication n'en est que plus forte à l'heure où la Direction Générale **s'apprête à remettre en cause le mouvement complémentaire de mars et la durée minimale de séjour d'un an en obligeant les agents à demeurer 3 ans dans leur direction de première affectation après la réussite aux concours C et B.**

La promotion interne par cette voie devrait être fortement encouragée par notre Direction Générale, dans son intérêt et dans celui de ses agents. Elle montre ainsi sa reconnaissance des services rendu par les promus et elle s'appuie sur leur compétence professionnelle déjà acquise.

Elle devrait être du **gagnant/gagnant** mais la réalité est toute autre...

Les représentants **FO** tiennent à vous préciser que cette sélection entraîne beaucoup de déception et de désillusion, situation amplifiée ces dernières années du fait de la réduction des plans de qualification.

Les collègues, malgré leurs efforts quotidiens ne sont pas suffisamment récompensés. Leurs traitements stagnent ou diminuent d'année en année avec le gel du point d'indice et la hausse de certains prélèvements, sans parler de la baisse du pouvoir d'achat dans son ensemble qui aggrave la situation.

Malgré l'attachement de notre syndicat à la promotion par tableaux d'avancement et par liste d'aptitude, nous déplorons la subjectivité de celle-ci car c'est sur la base du seul avis du Directeur et des responsables de service que les agents sont proposés excellents, très bons ou à revoir.

Certes, vous ne décidez pas des volumes annuels de promotion mais de notre point de vue, vous devez lorsque vous en avez la possibilité, récompenser un maximum d'agents. **Et c'est aussi en acceptant d'élargir la liste des agents au classement « très bon » que vous donneriez un gage d'espoir à un plus grand nombre d'agents**, afin de les récompenser de leur dévouement quotidien pour faire fonctionner les services.

Vous pouvez le faire Mme La Présidente, et nous irons même plus loin, vous devez le faire. Vous donneriez ainsi davantage de visibilité aux personnels concernés.

Les élus **FO-DGFIP** en CAPL n°2

Julie BILLY - Patricia DAUDIN - Bernard LAGARDE – Samantha MARIONNEAU